



Rapport d'activité  
*France Hydro Électricité*  
2015

# PRÉAMBULE

*Certaines années sont à marquer d'une pierre blanche. Rétrospectivement, l'année 2015 aura marqué un véritable tournant dans l'histoire de la petite hydroélectricité. Bien que ces douze mois n'aient pas suffi à finaliser et à ratifier l'ensemble des décrets et arrêtés, la Transition Energétique est bel et bien en ordre de marche.*

*En 2014, France Hydro Electricité avait consacré beaucoup de temps et d'énergie à préparer cette transition. Le syndicat avait considérablement travaillé sur les aspects économiques de la petite hydroélectricité et mobilisé un budget conséquent en études afin de disposer de données économiques fiables. Sur la base de nos travaux, le syndicat s'est positionné tout au long de l'année 2015 comme interlocuteur privilégié de la Direction Générale de l'Energie et du Climat du Ministère. Nous avons participé aux différents groupes de travail sur le projet de loi Transition Energétique, les mécanismes de soutien à l'hydroélectricité et sur les appels d'offres.*

*Cependant, il faut être réaliste : la petite hydroélectricité est sur le point de connaître une petite révolution. La nécessaire confrontation des énergies renouvelables au marché souhaitée par l'Europe a donné naissance à de nouvelles règles du jeu auxquelles les producteurs vont devoir s'adapter. Globalement, France Hydro Electricité se satisfait des arrêtés tarifaires que nous sommes parvenus à négocier et de la prochaine mise en place des appels d'offres hors réglementation. Nous espérons qu'ils permettront de faire émerger de nouveaux projets pour parvenir aux objectifs de développements qui ont été fixés pour la filière par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie à horizon 2023.*

*Reste que, si les signaux sont globalement propices au développement de la petite hydroélectricité, les réticences sur le terrain restent inchangées. L'équilibre des usages et la conciliation des enjeux environnementaux et énergétiques sur nos rivières restent une lutte de tous les instants. Nos efforts associés à ceux des autres signataires du moratoire sur la continuité écologique initié par l'OCE commencent à porter leurs fruits puisque Madame la Ministre a appelé les Préfets à faire preuve de plus de souplesse dans la mise en œuvre de la continuité écologique. Nous espérons y voir là un début de prise de conscience que l'hydroélectricité est une composante nécessaire du mix énergétique que la réglementation et les nouvelles technologies permettent d'exercer dans le plus grand respect de l'environnement.*

*Cette année encore, le syndicat a accueilli de nouveaux adhérents, producteurs comme professionnels, témoignant par leur adhésion de leur soutien à la filière et leur envie d'avancer ensemble. Nous remercions nos adhérents de longue date comme les plus récents de la confiance témoignée au syndicat. Au cours des derniers mois, le syndicat a également fait appel aux membres du conseil d'administration dont les précieuses contributions ont été déterminantes dans nos échanges avec le Ministère.*

*Pour cette année à venir lourde de changements, le syndicat reste mobilisé pour accompagner ses adhérents dans l'exploitation de leur centrale et le développement de leurs projets.*

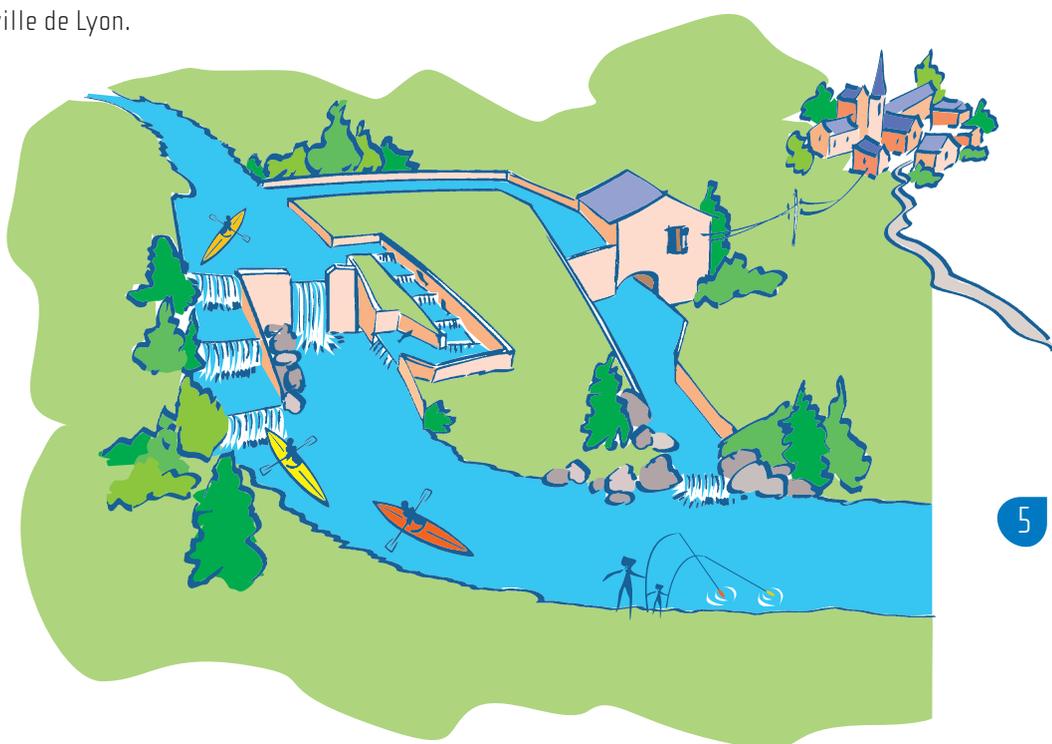
Anne Pénalba  
Présidente

- 4 L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique**
- 7 France Hydro Electricité**
  - Un syndicat national représentatif de l'ensemble de la filière de petite hydroélectricité
  - Au service de ses adhérents
  - Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir
    - Une vision à long terme
    - Engagés pour l'avenir de la filière
  - Un engagement responsable, des positions crédibles
  - Une éthique et des valeurs communes
    - Un fonctionnement transparent
  - Une organisation structurée
    - Un conseil d'administration de 15 membres et 4 membres honoraires
    - Un réseau de délégués et de représentants actifs en région
  - Les chiffres clés de la filière
  - Nos objectifs de développement
- 13 2015, une année charnière pour définir le cadre réglementaire des années à venir**
  - Mis en œuvre progressive de la loi de Transition Énergétique
    - Un long processus législatif
    - La programmation pluriannuelle de l'énergie
    - La question de la puissance installée enfin réglée
    - Les nouveaux mécanismes de soutien
    - Le mécanisme de capacité : faire évoluer la gestion des pointes de consommation pour faire face aux nouveaux modes de consommation
  - Des appels d'offres pour relancer la petite hydroélectricité
- 18 La petite hydroélectricité face aux enjeux de la continuité écologique**
  - France Hydro accompagne ses adhérents dans la mise en conformité de leurs ouvrages
  - Dénoncer les excès de la politique de l'eau à tous les niveaux
    - Continuité écologique : le point sur nos revendications
    - Rendez-vous avec la Direction de l'ONEMA et la DGALN
    - Plusieurs missions parlementaires sur le thème de l'eau
    - France Hydro signataire du Moratoire pour la continuité écologique
    - La loi de Transition Énergétique acte la révision des classements
    - lors de la mise à jour des SDAGES
  - Retour d'expérience sur les prises d'eau ichtyocompatibles installées
    - France Hydro s'oppose aux préconisations de l'Onema sur la dévalaison des truites
  - Le point sur nos recours contre les classements
    - Révision des réservoirs biologiques classés Liste 1 en Adour-Garonne
    - Seine Normandie
    - Loire Bretagne
    - Rhône Méditerranée Corse
  - Projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016/2021
  - Certification des bureaux d'études sur la restauration de la continuité écologique
- 24 Questions juridiques**
  - Arrêté de prescription technique général applicable à l'hydroélectricité
  - Expérimentation de l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau
  - Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi Macron)
    - Réforme du dialogue environnemental et participation du public
    - Possibilité de suramortissement de certains biens industriels
  - Loi Montagne Acte II
- 28 Restor Hydro, libérer le potentiel de la petite hydroélectricité en europe !**
  - Conclusion du projet RESTOR Hydro
  - Moulins d'Ôc, lauréat de l'appel à projets du Ministère « territoires à énergie positive pour la croissance verte »
- 30 France Hydro Electricité en actions**
- 34 France Hydro Electricité et ses adhérents**
  - Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences
  - Vous informer
  - Se rencontrer
- 39 Bilan et perspectives**
- 41 Glossaire**

# L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique



**H**istoriquement la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité a occupé une place prépondérante dans le paysage énergétique français en proposant une énergie souple et proche des lieux de consommation. Encore aujourd'hui, plus de 1 800 petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau pour produire en moyenne 7 TWh d'électricité, soit l'équivalent de deux fois la consommation domestique annuelle de la ville de Lyon.



### **Une énergie appelée à jouer un rôle certain dans l'atteinte des objectifs de la Transition Énergétique**

L'hydroélectricité contribue directement aux deux objectifs prioritaires du pays que sont la lutte contre le réchauffement climatique et la production d'énergies renouvelables. Énergie renouvelable la plus compétitive, l'hydroélectricité permet une production d'électricité délocalisée, proche des lieux de consommation. Les centrales hydroélectriques permettent notamment d'alimenter des sites isolés et soutiennent le réseau de distribution d'électricité.

### **Une énergie propre qui ne consomme pas d'eau, ne génère pas de gaz à effet de serre, ni de rejets polluants**

Pour produire de l'électricité renouvelable, les petites centrales prélèvent une partie de l'eau de la rivière, en respectant un débit minimum réservé, puis la restitue intégralement plus en aval. L'eau n'est ni consommée, ni polluée et la production d'énergie ne génère pas de gaz à effet de serre.



### Une source d'énergie en synergie avec les autres usages des rivières

Les petites centrales hydroélectriques sont aménagées pour concilier l'ensemble des usages de la rivière, qu'il s'agisse des activités de tourisme ou de loisirs (sports nautiques, navigation, pêche, etc.), lorsqu'elles ne représentent pas un but de visite à part entière.

### Une énergie renouvelable respectueuse des milieux naturels

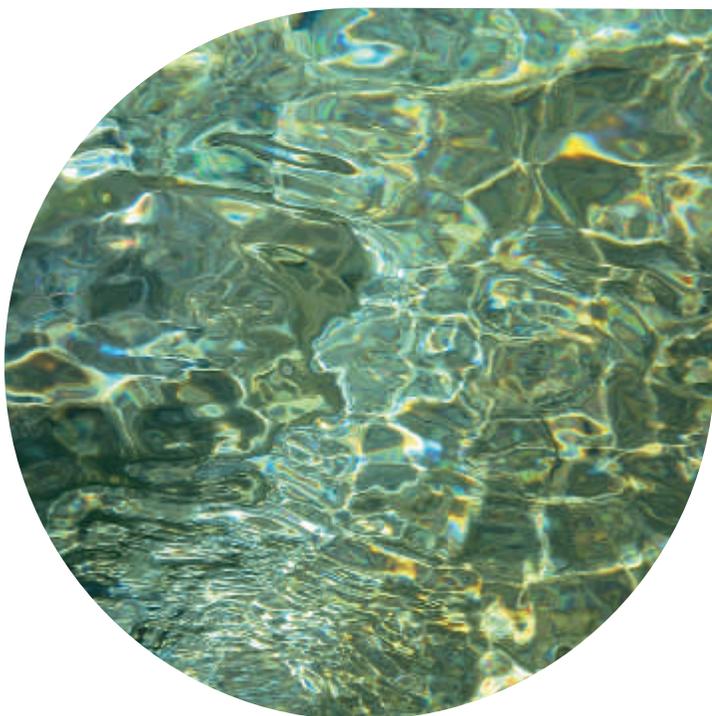
L'hydroélectricité est un secteur d'excellence de l'industrie française. Les investissements en recherche et développement ont permis de développer des techniques de construction et des équipements permettant de réduire l'impact des petites centrales hydroélectriques sur l'environnement. La circulation des migrateurs est assurée par la mise en œuvre d'échelles à poissons.

6

Par ailleurs, en cas d'étiage sévère (eaux très basses) comme en période de grandes eaux, les poissons viennent trouver refuge dans la tranquillité des biefs, barrages et autres canaux d'aménée. Au quotidien, ces retenues d'eau permettent aux poissons de se reposer, à l'abri des pêcheurs et autres prédateurs.

### Préserver le patrimoine français et contribuer au dynamisme des territoires

A l'heure où les énergies fossiles s'épuisent, il est essentiel de préserver le potentiel de production hydroélectrique présent partout en France. Restaurer les petits aménagements hydrauliques et redonner un usage à des seuils en déshérence permet non seulement de perpétuer notre patrimoine mais également de produire une électricité propre et délocalisée. Par ailleurs, la filière hydroélectrique contribue à l'activité et au développement économique des territoires en apportant un revenu régulier, souvent majeur à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle et artisanale locale.



# France Hydro Électricité



## Un syndicat national représentatif de l'ensemble de la filière de petite hydroélectricité

France Hydro Electricité est un syndicat professionnel national de défense et de promotion de la filière de petite hydroélectricité. Né de la fusion des syndicats GPAE et EcoWatt en 2007, le syndicat fédère l'ensemble des acteurs la filière de petite hydroélectricité.

◆ Fin 2015, France Hydro Électricité représente **576 centrales** réparties sur tout le territoire français, pour une **puissance installée cumulée de 4 341 MW**.

◆ France Hydro Électricité, c'est aussi **130 adhérents** professionnels prestataires de services, bureaux d'étude, turbiniers, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers...

◆ Nous pouvons également compter sur le soutien de la Caisse des dépôts depuis 2009.



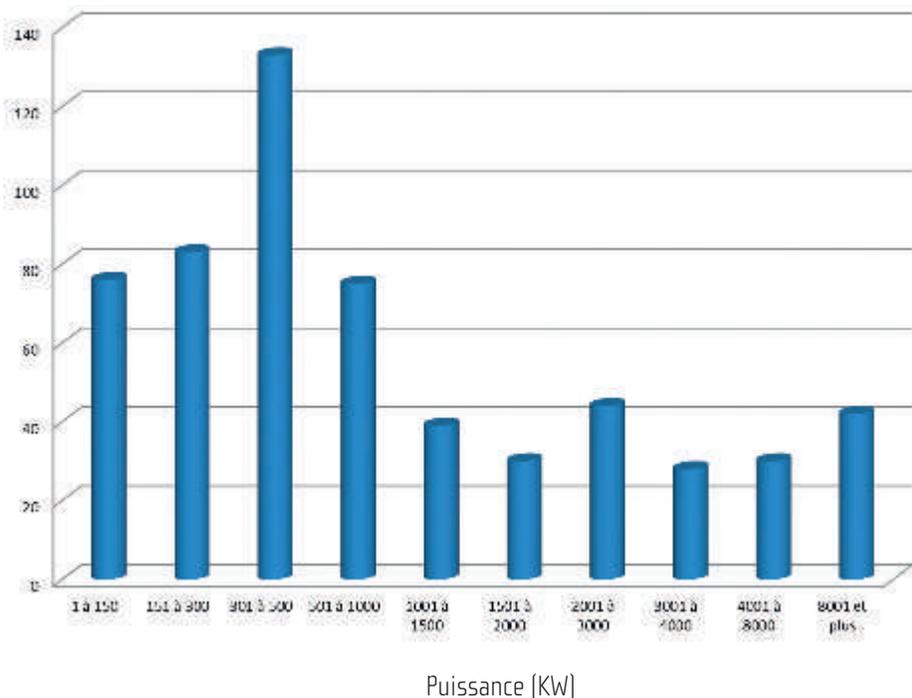
## Répartition territoriale des centrales de nos adhérents



8

## Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



## Au service de ses adhérents

France Hydro Electricité apporte à ses adhérents une information régulière et complète sur l'actualité et les enjeux de la filière, principalement au moyen de ses lettres d'information mensuelle «Flash Infos», de son site internet [www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr), partiellement en accès réservé et de sa revue de presse quotidienne. Mais également lors des événements organisés : les Rencontres France Hydro Electricité, l'Assemblée Générale et les réunions régionales d'échanges et d'information. Chaque adhérent peut également compter sur le soutien des autres producteurs impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité dans les instances, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration, le syndicat ne peut plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents : Jean-Marc Lévy, délégué général ; Xavier Casiot, responsable système électrique et production ; Aurélie Dousset, responsable de la communication ; Nathalie Bironneau, responsable des services généraux et Bridget Petit, chargée de mission Restor Hydro. Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

Le syndicat travaille également en partenariat avec des consultants dont les compétences viennent compléter celles des membres permanents pour renforcer l'expertise de France Hydro Electricité.

Il arrive également que le syndicat fasse appel à des compétences externes à l'instar du cabinet de lobbying Anthenor et ERF Conseil que nous avons missionné pour réactualiser les coûts de référence de la filière en vue des discussions avec le Ministère sur les nouveaux mécanismes de soutien à la petite hydro.



## Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir de la filière de petite hydroélectricité et celui des petits producteurs en France. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

### Une vision à long terme

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme, analyse les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER). Au cours des deux dernières années, le syndicat a resserré ses liens avec l'UFE et le SER avec lesquels nous coopérons régulièrement sur les sujets relatifs à l'hydroélectricité. En 2015, l'UFE s'est réorganisée et a constitué une Commission Energie et Territoires (présidée par Elisabeth Ayraut et dont Anne Pénalba est la Vice-Présidente) ; les sujets hydroélectriques sont traités dans un groupe dédié.



France Hydro Électricité œuvre en amont auprès du Ministère pour défendre au mieux les intérêts de la profession dans la définition des enjeux et des objectifs fixés pour la filière. Le syndicat suit attentivement la mise en œuvre sur le terrain des textes et des engagements négociés et obtenus. Cette nécessité de vision à long terme est d'autant plus importante à tenir, eu égard aux incertitudes de la politique énergétique française et européenne.



### Engagés pour l'avenir de la filière

France Hydro Electricité est pleinement impliqué à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien et celles de la filière industrielle et tertiaire, mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à plus ou moins long terme.

Dans la continuité des travaux engagés en 2014, le syndicat a poursuivi en 2015 son travail de coopération avec la Direction Générale de l'Énergie et du Climat au Ministère afin de définir les nouvelles modalités de fonctionnement de la petite hydroélectricité dans le cadre de la Transition Énergétique, ainsi que les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour les 5 ans à venir. Compte tenu de l'importance des enjeux pour la filière sur le long terme, le syndicat a reconduit la mission d'accompagnement du cabinet de lobbying Anthenor sur le premier semestre 2015.

D'un point de vue environnemental, en dépit de la bonne volonté affiché de nos interlocuteurs à la direction de l'Onema et du Ministère, l'équilibre des usages fait encore largement défaut sur le terrain. C'est pourquoi en milieu d'année, nous avons rejoint la démarche initiée par l'Observatoire de la Continuité Ecologique d'un moratoire pour dénoncer les dérives de la politique de l'eau auprès de Madame la Ministre.



### Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques. Son acceptabilité, et par la même sa réalité, sont à ce prix. Nous militons cependant que pour qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les exigences environnementales et leurs conséquences financières ne constituent pas un obstacle à la production hydroélectrique.

### Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de petit producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

### Un fonctionnement transparent

En 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois et le Bureau 10 fois.

L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans (2018), les mandats d'administrateurs de Gil Adisson, Hugues Albanel, Daniel Farges, Ghislain Weisrock, Dominique Blaise et Jean-Philippe Reiller.

Après la lecture du rapport du trésorier, l'Assemblée Générale du 29 mai 2015 a arrêté à 31 302 € le solde débiteur du compte de résultat au 31 décembre 2014.

## Une organisation structurée

Un conseil d'administration de 15 membres et 4 membres honoraires

### Administrateurs membres du Bureau

Anne Pénalba  
HYDRO C  
*Présidente*

Hugues Albanel  
HYDROWATT/ UNIT-E  
*Vice-Président*

Daniel Besson  
GEG

Eric Aldegheri  
SHEMA ET FHYM

Christine Etchegoyhen  
FORCES MOTRICES  
DE GURMENCON

Daniel Farges  
EURL ECODOR  
*Trésorier*

Ghislain Weisrock  
CNR

### Administrateurs

Gil Adisson  
PYREN/CHCR

Dominique Blaise  
STES HYDRAULIQUES DES 2 MOULINS  
ET MOULIN BARLET

Christophe Boizard  
CENTRALES SGI

Jérôme Dubois  
SHEM SARL

Serge Clerens  
SHEM SA

Frédéric Jouval  
EAL JOUVAL

Alexandre Laroque  
ENERGIALYS

Jean-Philippe Reiller  
H4e

### Membres honoraires

Jean-Pierre Catalan  
*Secrétaire honoraire*

Jean-Marie Cerutti

Jean-François Larrue

Jean-Louis Richard

Un réseau de délégués et de représentants actifs en région

### Délégués régionaux

André Dubois  
Producteur  
*Auvergne*

Vincent Ferry  
Producteur  
*Auvergne*

Paul Laurent  
Producteur  
*Auvergne*

Jean-François Rémy  
Producteur  
*Grand Est*

Richars Rodier  
Producteur  
*Eure, Seine-Maritime*

### Représentants UFE en comité de bassin

Hugues Albanel  
*Seine-Normandie*

Isabelle Jouval  
*Adour-Garonne*

Jean-François Rémy  
*Rhin-Meuse*

Jean-Pierre Simard  
*Loire-Bretagne*

### Permanents

Jean-Marc Lévy  
*Délégué Général*

Xavier Casiot  
*Responsable système  
électrique et production*

Aurélie Dousset  
*Responsable  
communication*

Nathalie Bironneau  
*Responsable  
des services généraux*

Bridget Petit  
*Chargée de mission  
Restor Hydro*

## Les chiffres clés de la filière

- ◆ 25 400 MW de puissance installée reliée au réseau fin juin 2015
- ◆ 69 TWh de production totale en 2014
- ◆ 13 180 emplois directs dans la filière fin 2014
- ◆ 3,76 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014
- ◆ 25 300 MW objectif PPE 2018

Source : Baromètre Observ'ER



## Nos objectifs de développement

Notre activité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires fixées par l'Union européenne qui vise notamment de satisfaire 20% de sa consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables à l'horizon 2020. Cette ambition communautaire se traduit par **un objectif de 23% pour la France** déclinée par filière : chaleur à 33%, électricité à 27% et transports à 10.5%.

Plus ambitieuse, la loi de Transition Energétique votée l'été 2015 prévoit quant à elle de doubler la part des EnR dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans, soit de porter leur part à **40% de la production d'électricité en 2030**.

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) présenté fin 2015, qui décline de façon opérationnelle les orientations de la loi Transition Energétique par filière d'EnR, a fixé à la filière hydroélectrique des objectifs de développement à horizon 2018 puis 2023. Sur la première période (2016/2018), le texte prévoit un parc stable par rapport à fin 2014 d'une puissance installée de 25 300 MW pour une production de 61 TWh (hors STEP). Sur la seconde période (2019/2023), la PPE vise une croissance entre 25 800 et 26 050 MW pour 63 à 64 TWh (hors STEP).

Si ces objectifs marquent un réel recul par rapport à ceux fixés par la précédente programmation (+ 3GW à échéance 2020 par rapport à la puissance de fin 2006 soit 28 GW), ils sont néanmoins réalistes compte tenu des délais d'instruction des projets. Les ambitions à horizon 2023 correspondent globalement aux prévisions du syndicat.

12





2015,  
une année charnière  
pour définir  
le cadre réglementaire  
des années à venir

En 2015, les énergies renouvelables ont connu une croissance record à travers le monde. Même si cette tendance ne reflète pas la réalité de chaque filière, elle est un signal fort des changements énergétiques qui s'amorcent. Les énergies renouvelables représenteront à l'avenir une part de plus en plus significative du mix électrique européen et national.

C'est pourquoi la Commission Européenne a renforcé dès 2014 le cadre réglementaire sur l'intégration au marché des énergies renouvelables, en adoptant de nouvelles lignes directrices encadrant les aides d'Etat à la protection de l'environnement et à l'énergie.

Ces lignes directrices ont pour objectif à la fois d'harmoniser les dispositifs de soutien au niveau européen, d'orienter les dispositifs présentant un rapport « coût/efficacité » favorable et de limiter les distorsions de concurrence sur le marché en favorisant l'intégration au marché des énergies renouvelables.

En 2015, France Hydro Electricité s'est investi dans les différents groupes de travail mis en place par le Ministère pour faire entendre la voix de la petite hydroélectricité et de nombreuses ressources ont été mobilisées pour étayer nos positions tout au long de l'année. Rétrospective d'une année politiquement chargée.



## Mise en œuvre progressive de la loi de Transition Énergétique

### Un long processus législatif

Initiée en 2012, remise à l'ordre du jour par Ségolène Royal en 2014, la Transition Énergétique a poursuivi en 2015 son long processus législatif sur fond de COP 21. Le projet de loi Transition Énergétique, après avoir été voté à l'Assemblée Nationale fin 2014, a été étudié et débouté par le Sénat en mars 2015. Remis entre les mains d'une Commission mixte paritaire, les 7 députés et 7 sénateurs ne sont pas parvenus à un compromis pour trancher la question de la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité

Adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale le 26 mai, puis étudié par le Sénat en juillet, le projet de loi Transition Énergétique a été adopté le 22 juillet par l'Assemblée nationale et publié au journal officiel le 18 août 2015.



## Les grands objectifs de la loi de Transition Énergétique

- réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, et des trois-quarts d'ici 2050,
- division par 2 de la consommation énergétique finale d'ici 2050, avec un palier de 20 % en 2030,
- réduction de la part des fossiles de 30 % d'ici 2030 également, avec un recours aux ENR à hauteur de 32 % de la consommation d'énergie et de 40 % pour la production d'électricité,
- réduction de la consommation énergétique finale de 20% en 2030 et de 50 % en 2050,
- réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % en 2025.

Tout au long de ce laborieux processus législatif, France Hydro Electricité s'est mobilisé pour faire entendre nos amendements et défendre les intérêts de la petite hydroélectricité, avec l'appui et le soutien du Syndicat des Energies Renouvelables, et l'accompagnement du cabinet de lobbying Anthenor.

Nous avons tenus nos adhérents informés à chaque étape de l'avancement des négociations pour offrir la meilleure visibilité possible à la fois aux porteurs de projets neufs, aux producteurs qui vendent leur production sur le marché et à ceux qui ont un contrat d'obligation d'achat en cours afin d'opter pour les meilleures solutions en fonction de leur situation et du devenir de la filière.

Si la loi de Transition Energétique a fixé un cap, les nouveaux mécanismes de soutien et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doivent désormais permettre d'atteindre les objectifs fixés.

### La programmation pluriannuelle de l'énergie

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) décline de façon opérationnelle les orientations de la loi de Transition Energétique en fixant les trajectoires de développement des différentes filières d'énergie renouvelable à court et moyen terme.

Au printemps 2015, la Direction de l'Energie du Ministère (DGEC) organisait des ateliers en vue de définir par filière des objectifs quantitatifs et les enveloppes maximales indicatives des ressources publiques à mobiliser. France Hydro Electricité, le Syndicat des Energies Renouve-

lables (SER) et l'Union Française de l'Electricité (UFE) se sont associés pour rappeler lors de ces ateliers la place de l'hydroélectricité dans le paysage énergétique et ses atouts, les progrès de l'état de l'art en matière électromécanique et environnementale, dresser un bilan depuis le précédent exercice de Programmations Pluriannuelles des Investissements (PPI) de 2008 et insister sur le productible en régression. En effet, l'application des débits réservés au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ainsi que les obligations en matière de continuité écologique (liste 2), ont conduit à des diminutions du productible, non compensés par les quelques développements intervenus. Ainsi, à ce jour, la profession estime la diminution du productible hydroélectrique de l'ordre de -2,2 TWh.

Prévue pour couvrir une première période de 3 ans (2016/2018), puis une seconde de 5 ans (2019/2023), cette première PPE fixe un objectif de développement nul à horizon 2018 et de +1 à +2 TWh à horizon 2023. Bien qu'elle puisse paraître décourageante à court terme, cette prévision est plutôt réaliste et correspond aux prévisions de France Hydro Electricité pour l'échéance 2023 en prenant en considération les pertes de production liées notamment au relèvement des débits réservés (01/2014). En effet, les délais d'instruction des dossiers déposés en 2016 et la construction des centrales n'aboutiront pas à horizon 2018 mais devraient commencer à voir le jour à horizon 2023.

### Objectifs de développement de l'Hydroélectricité (PPE)

	Puissance installée	Energie renouvelable (hors STEP) produite en année moyenne
31/12/2014	25 300 MW	62 TWh
31/12/2018	25 300 MW	61 TWh
31/12/2023	Option basse : 25 800 MW Option haute : 26 050 MW	Option basse : 63 TWh Option haute : 64 TWh

## La question de la puissance installée enfin réglée

Sujette à interprétation, la définition de la puissance installée est problématique depuis de nombreuses années. Elle a conduit nombre d'adhérents exploitants à des redressements fiscaux au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) mais aussi à des discussions sans fin avec ERDF, EDF Obligation d'Achat ou encore certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Le syndicat a cherché par tous les moyens à faire évoluer cette définition en 2014, puis en 2015 auprès du Ministère de l'Énergie, dans le projet de loi Transition Énergétique, puis auprès du Ministère des Finances dans le projet de loi de Finance...

Fin 2015, nous avons finalement obtenu gain de cause : la nouvelle définition de la puissance installée des installations de production d'électricité qui utilisent des énergies renouvelables doit être officiellement publiée début 2016.

Elle devrait se définir comme « *la puissance de raccordement des installations susceptibles de fonctionner sur un même site, inscrite dans le CARD, majorée le cas échéant de la puissance active maximale produite sans être injectée dans le réseau public d'électricité* ».

Concernant l'IFER, le Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFIP) sera également mis à jour pour retenir comme définition « *le cumul de la puissance active maximale injectée au point de livraison et la production autoconsommée* ».

16



## Lignes directrices européennes

- **Tarifs d'achat garantis** : pour les installations d'une puissance inférieure à 500 kW
- **Vente sur le marché et prime complémentaire** : pour les installations de puissance supérieure à 500 kW
- **Appels d'offres** pour les installations de puissance supérieure à 1 MW

## Les nouveaux mécanismes de soutien

Pour répondre aux nouvelles lignes directrices européennes relatives aux aides d'état, la France a initié fin 2013 une consultation publique sur les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables. Dès lors, France Hydro Electricité s'est investi auprès de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat du Ministère (DGEC) pour formuler des propositions favorables à la petite hydroélectricité. Fort de notre investissement, le syndicat est devenu l'interlocuteur privilégié de la DGEC sur les questions relatives à la petite hydro. Parallèlement au projet de loi Transition Énergétique, le syndicat a également participé aux différents groupes de travail mis en place par le Ministère début 2015 sur la petite hydroélectricité, le complément de rémunération, les appels d'offres et les concessions.

Pour appuyer nos propositions et étayer nos demandes à la DGEC, le syndicat a dû réaliser une étude complète sur les coûts de référence de la filière. Nous avons pour cela fait appel au cabinet ERF Conseil et avons mis à contribution nos adhérents producteurs et un certain nombre d'exploitants en dehors du syndicat pour présenter au Ministère une étude représentative de la filière valable et auditable.

Une fois la loi de Transition Énergétique votée pendant l'été, la DGEC a mis en consultation mi-septembre le projet de décret commun à toutes les filières d'énergies renouvelables sur le complément de rémunération et l'obligation d'achat. En parallèle, nous avons poursuivi les négociations sur les mécanismes de soutien spécifiques à la filière hydroélectrique.

Après être passés entre les mains de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et du Conseil supérieur de l'énergie (CSE), les projets de décrets et d'arrêtés ont été transmis fin 2015 à la Commission Européenne pour notification comme le prévoit la procédure des aides d'état. Fin 2015, ils étaient toujours en cours d'instruction devant le Conseil d'Etat.

## Le mécanisme de capacité : faire évoluer la gestion des pointes de consommation pour faire face aux nouveaux modes de consommation

Afin de mieux gérer les pointes de consommation en hiver, RTE a mis en place le marché de capacité qui est entré en vigueur au 1er avril 2015. Toutes les installations de production d'énergie ont désormais l'obligation de faire certifier leur capacité de production auprès de leur gestionnaire de réseau. Pour les centrales sous contrat d'obligation d'achat, cette démarche est faite par EDF OA. Pour les centrales sur le marché, cette démarche est à faire par le producteur directement, ou par son éventuel mandataire.

Début 2015, France Hydro Electricité a informé ses adhérents producteurs sur les démarches à effectuer et les échéances à respecter. Le syndicat a recensé les acteurs de marché susceptibles d'agir en tant qu'agrégateur sur le marché de capacité et de certifier les producteurs selon les règles édictées par RTE.

Début 2016, le mécanisme de capacité était soumis à une enquête de la Commission Européenne.



## Des appels d'offres pour relancer la petite hydroélectricité

Initiés à l'origine par Nathalie Kosciusko-Morizet lors du congrès de l'ANEM à Bonneville en 2011, repris par Ségolène Royal en juillet 2014, les appels d'offres en petite hydroélectricité sont un signal politique fort pour accélérer l'instruction des projets et relancer la filière sans attendre la loi de Transition Énergétique. Ces appels d'offres

sont également en ligne avec les nouveaux mécanismes de soutien et l'encadrement européen des aides d'État, même s'ils ne sont pas obligatoires en dessous d'1 MW. S'ils ne remplacent pas la procédure d'instruction classique du « guichet ouvert » en dessous d'1 MW, ils sont une incitation supplémentaire et permettent, en outre, aux porteurs de projets de proposer, lorsque le projet le justifie, un prix supérieur à celui de l'obligation d'achat (0-500 kW) ou du complément de rémunération (500-1000 kW).

Les professionnels réunis au sein de France Hydro Electricité, du Syndicat des Energies Renouvelables et de l'Union Française de l'Électricité ont participé à la concertation pilotée par les services de la Direction de l'Énergie (DGE) et la Direction de l'Eau (DEB) du Ministère à l'automne 2015. Le cahier des charges qui en est ressorti a été soumis à consultation puis transmis début 2016 à la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) pour une publication prévue au deuxième trimestre 2016.

Les seuils de puissance et les volumes proposés dans ce cahier des charges sont le résultat d'une recherche de compromis entre le développement de la petite hydroélectricité et la préservation des enjeux aquatiques. France Hydro Electricité a œuvré lors de la concertation pour que les enjeux énergétiques et économiques de la filière soient préservés.

Les volumes visés par l'appel d'offres devraient représenter une production de l'ordre de 300 GWh, soit 10 % de l'objectif envisagé dans la PPE. L'enveloppe envisagée serait d'un peu plus de 55 MW répartie sur trois lots :

- 1 lot « sites nouveaux » de taille supérieure à 500 kW : 25 MW,
- 1 lot « seuils existants » : 30 MW,
- 1 lot simplifié : 50 projets de micro-hydroélectricité entre 36 et 150 kW.



# La petite hydroélectricité face aux enjeux de la continuité écologique



*Fort d'un contexte politique favorable à la petite hydroélectricité, France Hydro Electricité s'est indigné début 2015 des difficultés constatées sur le terrain pour parvenir à concilier les enjeux énergétiques et environnementaux. En dépit des objectifs de développement des EnR, les exemples de la mise en œuvre d'une politique de l'eau injuste et inefficace dommageable à l'hydroélectricité se sont multipliés à différents niveaux : rejet de nos tentatives de révision des classements dans les bassins, durcissement des SDAGES, recrudescence des exigences environnementales lors de la mise en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés liste 2, sans bénéfices environnementaux manifeste, et sans prise en considération de leur impact énergétique et économique pour l'exploitant.*

*Dans un premier temps, le syndicat a poursuivi les travaux du groupe de travail sur la mise en conformité des ouvrages pour rendre disponible le guide visant à accompagner les producteurs. En parallèle, France Hydro a également cherché à faire entendre les difficultés rencontrées par la filière en plus haut lieu, sans pour autant renoncer au dialogue ni à la concertation. Puis, conscient du poids des enjeux environnementaux pour les producteurs, le syndicat a rejoint la demande de moratoire sur la continuité écologique de l'Observatoire de la Continuité Ecologique.*

## France Hydro accompagne ses adhérents dans la mise en conformité de leurs ouvrages

Dans le cadre de la Convention pour le développement d'une hydroélectricité durable, France Hydro Electricité a mis en place en 2014 un groupe de travail visant à fournir des outils et recommandations pour faciliter la mise en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés en Liste 2. Ces outils avaient pour objectif d'apporter à la fois des repères à l'Administration et aux producteurs pour atteindre un optimum entre production d'énergie renouvelable et mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Fruit de longs mois de travail et de concertation avec les parties prenantes du groupe de travail (l'ONEMA, le Ministère, les agences de l'eau, les élus et les bureaux d'études), le Guide pour la Mise en conformité environnementale des ouvrages classés en liste 2 a été diffusé aux adhérents du syndicat en juin 2015. Un modèle de cahier des charges viendra compléter le guide en 2016 afin d'aider les producteurs à sélectionner un bureau d'études pour la réalisation des différentes missions de mise en conformité d'un aménagement hydroélectrique.





## Dénoncer les excès de la politique de l'eau à tous les niveaux

L'étude que nous avons confiée au cabinet SETEC en 2014 avait révélé que sur les 15 000 ouvrages situés sur des cours d'eau classés en Liste 2, les centrales hydroélectriques représentent moins de 10 % des ouvrages à mettre en conformité. Et pourtant, le plus souvent, les hydroélectriciens sont les premiers ciblés par les opérations de restauration de la continuité écologique.

20

### Continuité écologique : le point sur nos revendications

Face aux difficultés rencontrées lors de la mise en conformité de leurs ouvrages, un certain nombre d'adhérents se sont tournés vers le syndicat pour nous faire part de leurs problèmes et nous inciter à agir. **Début 2015, le syndicat a adressé à ses adhérents une note de position sur la continuité écologique détaillant à la fois les actions menées par France Hydro et nos revendications. Nous avons accompagné ce document d'un court sondage visant à recenser les retours d'expérience des producteurs dans la mise en œuvre de leurs travaux.**

## Rendez-vous avec la Direction de l'ONEMA et la DGALN

France Hydro Electricité s'est fait le porte-parole de nos adhérents auprès de la Direction de l'ONEMA et de la Direction Générale de l'Aménagement du logement et de la nature (DGALN) du Ministère et de nombreux parlementaires pour témoigner de la surenchère environnementale exercée au détriment de la production d'énergie renouvelable. Nous avons plaidé pour un usage équilibré de la ressource en eau, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention pour une hydroélectricité durable. Cela impliquant une priorisation des enjeux, un niveau d'ambition revu en fonction des espèces effectivement présentes et un partage d'information sur les retours d'expérience initiés.

### Plusieurs missions parlementaires sur le thème de l'eau

Preuve que le sujet fait débat, plusieurs missions parlementaires ont été initiées en 2015 sur la thématique Eau au cours desquelles nous avons souhaité être auditionnés. **Nous avons saisi chaque opportunité pour sensibiliser nos interlocuteurs sur les dérives constatées en matière de continuité écologique et le manque de pragmatisme de l'Etat dans le cadre de la mise en conformité des ouvrages.**

En mai, une mission parlementaire sur la continuité écologique à l'initiative du député de la Haute Loire, Jean-Pierre Vigier, et de la députée de la Sarthe, Françoise Dubois, avait notamment pour objectif d'analyser les possibilités de concilier la biodiversité avec les autres usagers des rivières.

En juillet, une mission parlementaire sur la gestion des ressources en eaux, nous a permis d'être entendus par M. Jean-Jacques Lozach, Sénateur de la Creuse et M. Henri Tandonnet, Sénateur du Lot-et-Garonne, sur la raréfaction de la ressource due au changement climatique et les conflits d'usage.

Enfin, en décembre, M. Rémy Pointereau, Sénateur du Cher et Rapporteur de la mission d'information relative à l'application de la loi sur l'eau nous a auditionnés sur la restauration de la continuité écologique.

## France Hydro signataire du Moratoire pour la continuité écologique

En dépit de nos tentatives de conciliation pour une gestion partagée des cours d'eau, et compte tenu des enjeux pour la filière, France Hydro Electricité a rallié en juin 2015 les signataires du Moratoire pour la continuité écologique initié par l'Observatoire de la Continuité écologique. Tout en continuant à sensibiliser nos adhérents sur les opportunités et les risques économiques à retarder les mises en conformité (fin du contrat H07, risque de réduction des subventions des agences de l'eau, exclusion des aides dans l'assiette des dépenses éligibles du contrat H16 rénovation), nous nous sommes associé à ce collectif dynamique et pertinent pour porter au plus haut niveau l'exaspération des producteurs et d'un nombre croissant d'élus.



### Retour d'expérience sur les prises d'eau ichtyocompatibles installées

Suite à notre rendez-vous avec la Direction Générale de l'ONEMA pour discuter des difficultés rencontrées sur le terrain avec ses agents, une réunion du pôle éco-hydro de l'ONEMA était organisée début juillet. Huit représentants des producteurs étaient présents (France Hydro, EDF, SHER et CNR) pour faire le point avec les huit représentants de l'ONEMA.

A cette occasion, nous avons convenu avec l'ONEMA de formaliser au plus vite un retour d'expérience sur les prises d'eau ichtyocompatibles installées, notamment au regard de l'échéance de mise en conformité des ouvrages situés en liste 2 à horizon 2018. Les producteurs ont largement insisté sur le caractère expérimental des recommandations de la R&D de laboratoire qui doivent être vérifiées sur le terrain : nous avons fait valoir la nécessité pour les ouvrages existants de traiter chaque dossier au cas par cas afin d'opter pour la solution la plus efficace, en limitant au maximum les pertes de production.

Pour ce faire, l'Onema a mis en place un recensement des prises d'eau ichtyocompatibles. Un questionnaire pré-rempli sera envoyé aux pro-

ducteurs qui, à la demande du syndicat, devrait permettre aux producteurs de faire remonter ce qui fonctionne ou non.

### France Hydro s'oppose aux préconisations de l'Onema sur la dévalaison des truites

Début 2015, le syndicat a été consulté par l'Onema sur une nouvelle fiche du RefMadi relative à la dévalaison des truites qui préconisait d'installer des grilles à entrefer de 6 à 20 mm. Nous nous sommes vigoureusement opposés à ces préconisations qui ne reposent que sur des modèles théoriques et des hypothèses de départ non vérifiées.

Non seulement les travaux scientifiques concernant le comportement de la truite en dévalaison sont peu nombreux, rendant toute préconisation technique prématurée, mais il n'existe pas non plus de retour d'expérience sur les prises d'eau « ichtyocompatibles » dont nous rappelons qu'elles avaient été étudiées en laboratoire pour des prises d'eau neuves et non pour la mise en conformité de l'existant. Enfin, le statut de l'espèce « truite » ne fait l'objet d'aucun plan de sauvegarde spécifique et n'est pas un grand migrateur.

En fin d'année, l'Onema a enfin accepté de prendre en compte certaines de nos remarques et une nouvelle version de la fiche « Truites » du référentiel Madi prévue pour 2016 devrait circonscrire les espacements de barreaux à 10-12 cm à certains cours d'eau très spécifiques seulement. Les centrales qui ont été récemment mises en conformité ne seront pas concernées par ces nouvelles préconisations pour les truites.



## Le point sur nos recours contre les classements



### Révision des réservoirs biologiques classés Liste 1 en Adour-Garonne

En 2014, le syndicat avait piloté pour le compte de l'Union Française d'Electricité (UFE) un travail de réévaluation des réservoirs biologiques classés en Liste 1 présentant un potentiel hydroélectrique sur le bassin Adour-Garonne. Sur 45 cours d'eau présélectionnés pour un potentiel de 100 MW environ, 24 avaient finalement été retenus pour être analysés et évalués en détails par les bureaux d'études SETEC et Aquascope. Sur cet échantillon, l'étude avait permis de déterminer que seuls 4 étaient justifiés, 8 manquaient d'éléments suffisants pour se prononcer, 9 devraient être déclassés totalement ou partiellement et 3 n'étaient clairement pas justifiés. En janvier 2015, nous avons présenté ces résultats au Secrétariat technique de bassin en présence de la DREAL Midi-Pyrénées, l'Onema et l'agence de l'eau Adour-Garonne en vue de faire réviser ces réservoirs biologiques dans les SDAGE 2016/2021. Après de nombreux mois de silence, et une fois les délais de consultation du SDAGE expirés, la DREAL nous a adressé fin juillet un courrier de non-recevoir de notre étude concluant qu'« aucune proposition de retrait de la liste des réservoirs biologiques n'a pu être retenue » entre autres motifs que notre approche « adopte une méthode de travail différente de celle utilisée pour l'établissement de la première liste des réservoirs biologiques et validée par le Comité de Bassin ». Pourtant les critères étant définis par la loi et deux circulaires, les interprétations ne devraient pas pouvoir être aussi éloignées, sans évoquer l'absence de justifications scientifiques de ces mêmes classements !

22



### Seine Normandie

Notre recours dans ce bassin a été jugé le 29 décembre 2014 et rejeté par le Tribunal Administratif de Paris. Nous avons néanmoins obtenu quelques déclassements de cours d'eau classés en Liste 2.



### Loire-Bretagne

Déboutés en première instance en 2014 par le Tribunal Administratif d'Orléans, nous avons fait appel du jugement de notre recours contentieux qui a été jugé le 19 juin par la Cour d'appel de Nantes qui a rejeté notre recours sur le fond.



### Rhône-Méditerranée-Corse

Le syndicat avait déposé fin 2013 un recours lourd d'arguments questionnant la légalité des classements dans ce bassin. En septembre 2015, nous avons argumenté dans notre mémoire complémentaire en réponse au Préfet sur l'irrégularité de la concertation, de l'étude d'impact et des classements en général. Nous avons illustré notre argumentation par une dizaine d'exemples d'erreurs manifestes qui démontrent l'absence de fondements de ces classements. Fin 2015 nous restions en attente de la décision du Tribunal Administratif de Lyon.

### La loi de Transition Energétique acte la révision des classements lors de la mise à jour des SDAGES

L'article R-241-110 du Code de l'Environnement prévoit la possibilité d'une révision des classements.

Dans le cadre du projet de loi Transition Energétique, le syndicat avait porté en 2014 un amendement visant à systématiser la révision des classements lors de la révision des SDAGES pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des enjeux propres aux différents usages. Lors du vote du projet de loi, l'amendement est passé et acte désormais la révision des classements lors de la mise à jour des SDAGES.

## Projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016/2021

### Consultation du public sur l'eau



De décembre 2014 à juin 2015, les projets de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leurs programmes de mesures pour la période 2016-2021 ont été soumis à la consultation du public dans l'ensemble des bassins.

France Hydro Electricité a participé aux consultations via les CCI, les associations partenaires (Fenarive, APIRM, ADEBAG...) et au travers des représentants UFE en Comité de bassin. Nous avons également proposé aux adhérents volontaires des éléments de langage sur chaque SDAGE afin qu'ils puissent également participer à cette consultation à titre individuel.

Fin 2015, l'ensemble des SDAGES et leurs programmes de mesures étaient votés et les arrêtés publiés au journal officiel. D'une manière générale, nous avons constaté un durcissement des nouveaux SDAGE à de nombreux égards : peu de justification des exigences nouvelles, l'absence de lien entre l'état des lieux et les préconisations, les injonctions données à l'État et aux administrations, l'absence de prise en compte de la loi de Transition Énergétique ainsi que la dégradation du dialogue avec les industriels en général. Nous avons fait part de ces écueils à nos représentants UFE en Comité de bassin pour œuvrer au respect de l'équilibre des usages inscrit dans la loi.

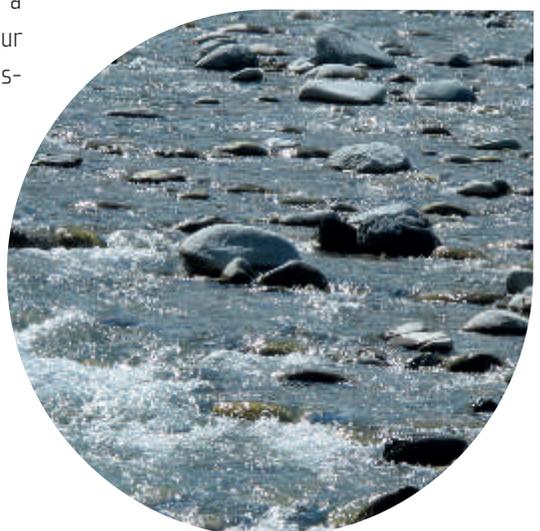
## Certification des bureaux d'études sur la restauration de la continuité écologique

À l'initiative de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui appelle à une montée en compétences des bureaux d'études dans les domaines techniques relatifs aux opérations de continuité écologique (restauration de cours d'eau, effacements d'ouvrages, abaissement de seuils, constructions de passes à poisson,...), il a été décidé la création de plusieurs qualifications.

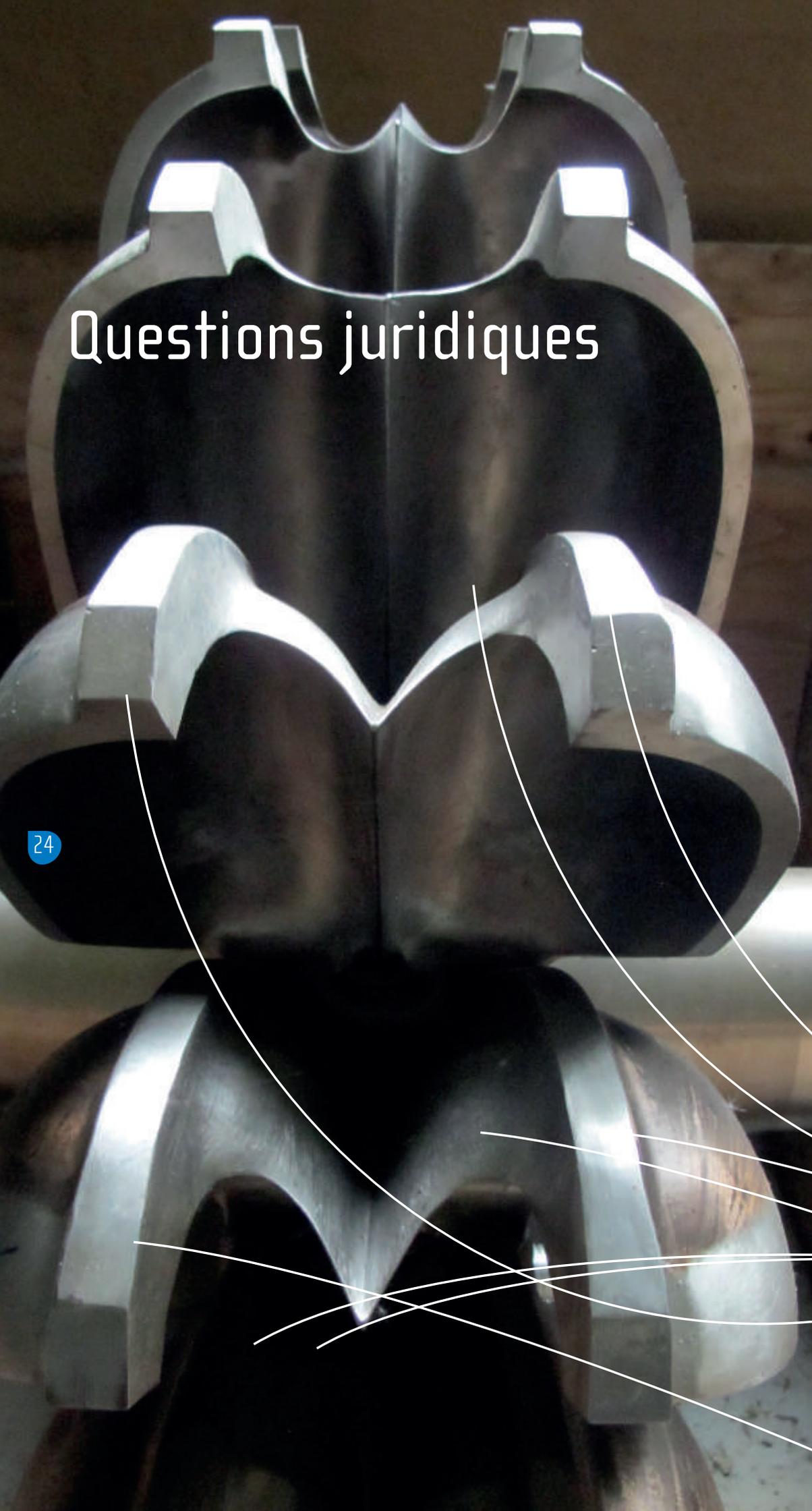
Un groupe de travail s'est constitué en 2014 au sein de l'organisme OPQIBI auquel France Hydro Electricité a participé afin de s'assurer que cette démarche n'exclue pas les petits bureaux d'études, nombreux sur notre filière. En 2015, ces travaux ont abouti à une proposition de création de 2 qualifications relative à la restauration de la continuité écologique » :

- assistance à maîtrise d'ouvrage] relative à la restauration de la continuité écologique,
- ingénierie relative à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Fin 2015, ces travaux n'étaient pas terminés.



# Questions juridiques



## Expérimentation de l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau

Issue du chantier de simplification du Droit de l'Environnement, l'expérimentation de l'autorisation unique IOTA a été mise en œuvre dans les régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Elle vise à simplifier les démarches des porteurs de projets en leur permettant d'obtenir une autorisation unique délivrée par le Préfet couvrant l'ensemble des aspects du projet.

En 2014, France Hydro Electricité avait travaillé conjointement avec le Syndicat des Energies Renouvelables pour étendre l'expérimentation à l'ensemble du territoire et pour simplifier plus encore la procédure et sécuriser les projets. Fin 2015, la mission interministérielle chargée d'évaluer l'expérimentation de cette autorisation unique a rendu un avis favorable à sa généralisation. Le rapport recommande également que le certificat de projet, qui facilite les démarches administratives, soit simplifié, reste optionnel et rejoigne nos conclusions sur un manque de coordination entre l'autorisation unique et le permis de construire.



## Arrêté de prescription technique général applicable à l'hydroélectricité

Publié en septembre, cet arrêté définit les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) situés dans le lit mineur des cours d'eau : il concerne donc les installations hydroélectriques d'une puissance inférieure à 4.500 kWh dont la procédure d'autorisation avait été harmonisée avec celle des IOTA (décret du 01/07/14).

Les dispositions de l'arrêté portent sur la préservation des milieux aquatiques (continuité écologique des cours d'eau, débit restitué à l'aval, etc.), le contenu du dossier d'incidences, les travaux, la mise en service, l'entretien et le suivi de l'installation. Les préfets peuvent en outre fixer des prescriptions complémentaires par arrêté.

Immédiatement applicable aux nouvelles installations, l'arrêté s'applique aussi pour partie aux modifications d'installations existantes, ainsi qu'à la remise en service d'installations autorisées en vertu d'un droit fondé en titre ou d'une autorisation délivrée avant le 16 octobre 1919 pour une puissance hydroélectrique inférieure à 150 kW.

Faute d'avoir été entendus par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité dans nos tentatives d'amender le projet d'arrêté, nous avons déposé avec l'UFE un recours gracieux devant le Conseil d'Etat au motif que l'arrêté est entaché de plusieurs motifs d'illégalité. Le premier étant de faire prévaloir la continuité écologique sur les autres usages, ce qui nous semble contraire à l'article L.211-1 du Code de l'environnement qui prône une « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ».

## Loi Montagne Acte II

Votée en 1985, la loi relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », constitue le principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne. A la demande récurrente de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), le Premier Ministre Manuel Valls a confié à Annie Genevard, députée UMP du Doubs, et à Bernadette Laclais, députée socialiste de la Savoie, une mission de préparation d'un acte II de la loi Montagne visant à réactualiser cette loi aux conditions actuelles.

France Hydro Electricité a souhaité être auditionné dans le cadre de cette mission pour inscrire dans cette loi certaines dispositions pour le développement de la petite hydroélectricité. Au printemps, nous avons donc rencontré les deux rapporteurs afin de les sensibiliser à l'importance de la petite hydroélectricité dans les territoires de montagnes et aux difficultés que nous rencontrons dans la mise en conformité environnementale de nos installations.

26

Dans le rapport remis le 3 septembre au Premier Ministre, on retrouve la Proposition 20.c qui prévoit d' « engager le chantier de l'autonomie énergétique des territoires de montagne, en valorisant, de façon soutenable,

les ressources locales en particulier le bois (biomasse) et l'eau (petite hydroélectricité) ». Les députées recommandent notamment que « Ces énergies doivent être mieux exploitées tout en veillant à leurs impacts sur l'eau, les paysages et l'air. Leur développement doit également s'accompagner d'une plus grande maîtrise de la gestion de l'énergie par les populations locales par une organisation au niveau des vallées de la production et de la distribution, (petite hydroélectricité, démarches citoyennes de « centrales villageoises », etc.) ».



## Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron) a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 9 juillet 2015 et la loi a été promulguée le 7 août 2015. Cette loi instaure un certain nombre de changements pour la filière hydroélectrique :



### Réforme du dialogue environnemental et participation du public

Conformément à une promesse renouvelée à de multiples occasions, le Gouvernement a pris en 2015 les mesures visant à réformer le dialogue environnemental et la participation du public. C'est dans la Loi Macron que le Gouvernement a inclus des dispositions l'autorisant à réformer le droit de l'environnement par ordonnance, plutôt que par voie parlementaire, et par là même les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public. Pour appuyer ce choix, controversé par plusieurs ONG, le Gouvernement s'est engagé à associer le CNTE à l'élaboration du texte et à mettre ses avis à la disposition du public.

Les mesures prises par ordonnance permettront notamment «de nouvelles modalités d'information et de participation du public, dont des concertations préalables aux procédures de participation existantes, susceptibles d'être mises en œuvre par un droit d'initiative pouvant être ouvert notamment au public, à des associations et fédérations de protection de l'environnement, à des collectivités territoriales, à l'autorité compétente pour prendre la décision et au maître d'ouvrage».

Nous craignons que cette réforme du droit de l'Environnement n'entre en contradiction avec les mesures de simplification mises en œuvre parallèlement. Les entreprises porteuses de projets devront organiser en amont une concertation avec le public et dévoiler ainsi leurs projets, accentuant par là-même les délais de réalisation voire les recours du public sur les projets les plus controversés.

### Possibilité de suramortissement de certains biens industriels

La loi Macron prévoit une déduction fiscale exceptionnelle de 40 % en faveur de l'investissement industriel.

Cette mesure exceptionnelle de « suramortissement » de certains biens industriels s'applique aux installations de production d'énergie, à l'exception des installations utilisées dans le cadre d'une activité bénéficiant de l'application d'un tarif réglementé d'achat de la production.

Les installations qui commercialisent leur production sur le marché peuvent donc en bénéficier. Toutefois, l'amortissement dégressif est une règle de base pour tous les investissements industriels. L'administration fiscale offre donc ici un différé d'impôts, pas une réduction.



# Restor Hydro, libérer le potentiel de la petite hydroélectricité en Europe !

RESTOR HYDRO

## Conclusion du projet RESTOR Hydro

Démarré en juin 2012, le programme européen RESTOR Hydro (Renewable Energy Sources Transforming Our Regions), piloté pour la France en partenariat par France Hydro Electricité et la Fédération des Moulins de France (FDMF), est arrivé à son terme en 2015. Il avait pour objectif de faire progresser la production d'énergies renouvelables à partir de petites centrales hydroélectriques et de moulins en identifiant et en réhabilitant les sites historiques propices.



Le projet avait dans un premier temps pour objectif d'évaluer l'état actuel de la petite hydroélectricité et son potentiel de restauration dans les 27 pays de l'UE. Le travail de cartographie « RESTOR Hydro Map » a permis d'identifier l'emplacement et les caractéristiques de sites avec un potentiel de production. Le nombre total de sites historiques existant avec potentiel hydroélectrique en Europe est estimé à environ 350 000 : 50 000 sont référencés pour l'Europe dont 7 000 en France.

## Moulins d'Oc, lauréat de l'appel à projets du Ministère « territoires à énergie positive pour la croissance verte »



En juin 2014, l'association Moulins d'Oc s'est constituée dans le cadre du projet RESTOR Hydro afin de remettre en production trois moulins à eau situés dans le Languedoc pour produire de l'hydroélectricité entre 15 et 250 kW selon les sites : Le Mas du Moulin à l'Arcas (Prémian), les Moulins de Roquebrun et le Moulin des Arènes (Prémian). Constituée de la commune de Roquebrun, de l'association Auxilium 34 et des propriétaires publics et privés de moulins du Haut-Languedoc, l'association devrait par la suite prendre la forme d'une coopérative à « Intérêt collectif local » constituée de parts appartenant à la communauté.

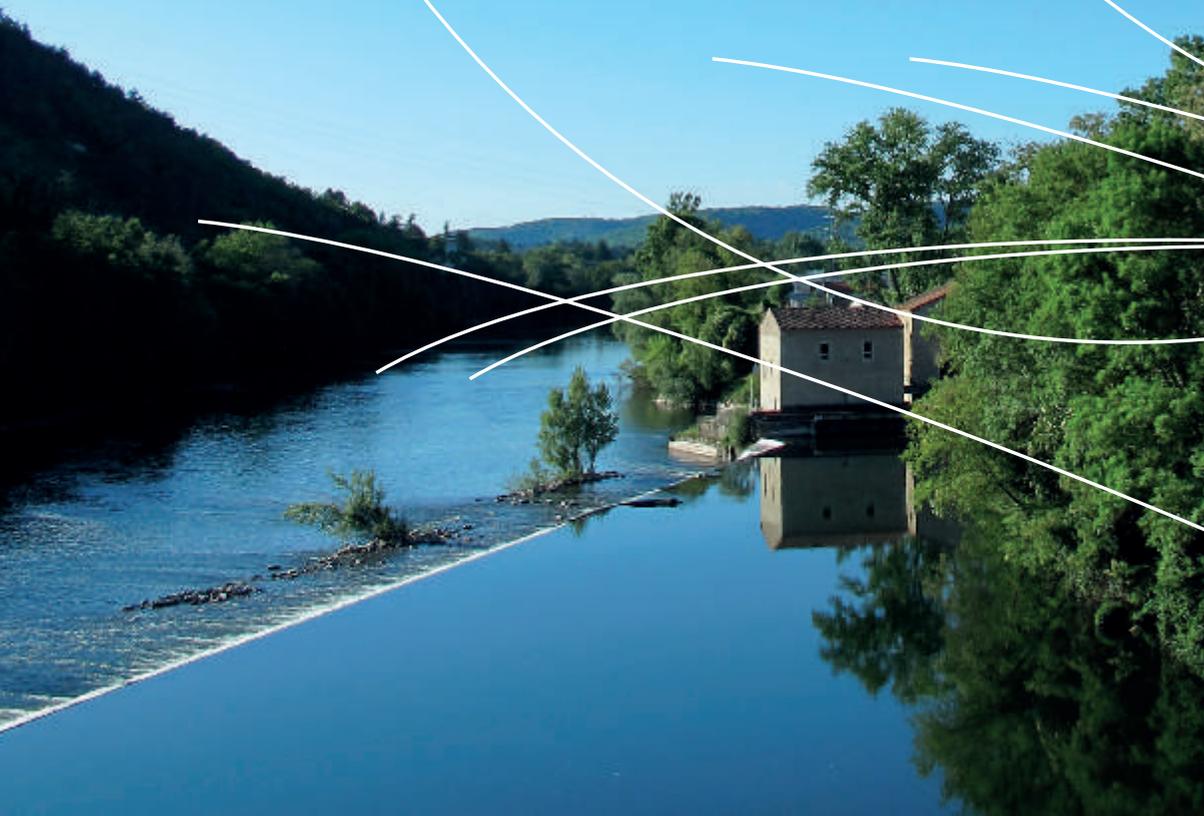
Lauréat de l'appel à projets EnR coopérative et solidaire de la région Languedoc-Roussillon en 2014, Moulins d'Oc est également lauréat en 2015 de l'appel à projet du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'énergie.



# France Hydro Électricité

en actions

30



Ces douze derniers mois ont été l'occasion pour le syndicat de participer ou d'être partie prenante d'événements propices à promouvoir notre filière. Rétrospective de l'année 2015.

## Janvier

### > Animation d'un atelier lors du 16<sup>ème</sup> Carrefour des gestions locales de l'eau

Pour la deuxième année consécutive, France Hydro a animé un atelier lors du Carrefour de l'Eau organisé à Rennes le 28 janvier. Devant une cinquantaine de participants, dont quelques porteurs de projets en petite hydro et quelques élus, JM Lévy, Délégué Général du syndicat, a présenté les changements apportés par la loi de transition énergétique à la petite hydroélectricité.

En dépit de l'angle de présentation très « énergétique », les questions ont essentiellement porté sur l'impact de la continuité écologique sur le développement de projets en petite hydroélectricité.



## Mars

### > Journée technique organisée à la CCI de l'Oise

Dans le cadre d'une journée technique sur le thème de l'énergie organisée par la CCI de l'Oise, Jean-Marc Levy, Délégué Général de France Hydro Electricité, est intervenu auprès d'un public composé d'industriels de différents secteurs sur la réglementation applicable, les différentes technologies disponibles et performantes, des exemples de matériels et d'installations, les contraintes d'installation, les temps de retours sur investissements et les tarifs de rachat.

## Juin

### > Remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à Anne Pénalba

Reçue dans l'ordre de la Légion d'Honneur en janvier 2015 sur nomination de Mme la Ministre Ségolène Royal pour ses activités au sein de France Hydro Electricité, Anne Pénalba a souhaité dédier cet honneur à l'ensemble de la profession lors de la cérémonie de remise de ses insignes le 9 juin dernier.

Monsieur André Flajolet, Président du comité de Bassin Artois-Picardie, ancien député du Pas-de-Calais, qui a remis ses insignes à M<sup>me</sup> Pénalba, a porté un regard humaniste et philosophe sur la filière. La cérémonie de remise d'insigne a été l'occasion de rassembler tous les grands acteurs et les partenaires de France Hydro Electricité (Ministère, Députés, SER, UFE, ONEMA, ANEM...) afin de les mobiliser sur le devenir de la petite hydroélectricité au cœur des enjeux énergétiques et environnementaux actuels. Elle a également été l'occasion de formuler aux acteurs présents le souhait d'une petite hydroélectricité mieux considérée et aidée des services de l'Etat.



## Été

### > Inauguration de l'opération coordonnée sur le Saison et de l'Énergie

Quatre ans après le lancement des démarches, les producteurs d'hydroélectricité et l'Agence de l'eau engagés dans l'opération coordonnée d'amélioration de la continuité écologique menée sur le Gave d'Oloron Aval et du Saison ont inauguré leurs chantiers le 9 juillet. Cette opération coordonnée, la première engagée dans le bassin Adour Garonne, comptait plusieurs adhérents de France Hydro Electricité.

Elle a été suivie par le syndicat tout au long de son déroulement et a notamment contribué à la rédaction des premières recommandations de France Hydro à ses adhérents pour la mise en conformité de leurs ouvrages. Le syndicat était présent auprès des producteurs lors de l'inauguration pour saluer leurs efforts.



## Octobre

### > Conférence en Autriche sur la mise en œuvre de la DCE en France

Anne Pénalba, Présidente de France Hydro Electricité, est intervenue lors du congrès annuel de l'association allemande Kleinwasserkraft Österreich, qui s'est tenu les 23 et 24 octobre dans les Alpes autrichiennes, sur la mise en œuvre de la DCE en France.



### > « Rencontres d'affaires » Territoires et Entreprises du SER et de l'ADEME le 23 octobre

Afin d'accélérer la mise en œuvre de projets de territoires à énergie positive pour la croissance verte, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a chargé le Syndicat des énergies renouvelables et l'ADEME d'organiser la 1<sup>ère</sup> Conférence nationale énergies renouvelables et climat entre les collectivités soucieuses de développer des territoires à énergie positive et les entreprises fournisseurs de l'offre. France Hydro est intervenu dans un atelier visant à accompagner les élus dans à s'engager dans un projet de production d'hydroélectricité durable.



32

## Septembre

### > 3<sup>ème</sup> Rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne et en Franche-Comté

Dans le cadre d'une journée technique sur le thème de l'énergie organisée par la CCI de l'Oise, Jean-Marc Levy, Délégué Général de France Hydro Electricité, est intervenu auprès d'un public composé d'industriels de différents secteurs sur la réglementation applicable, les différentes technologies disponibles et performantes, des exemples de matériels et d'installations, les contraintes d'installation, les temps de retours sur investissements et les tarifs de rachat.



## > Formation des services de police de l'eau à la petite hydroélectricité

Cette année encore, France Hydro est intervenu le 14 octobre dans le programme de formation des services de police de l'eau. Ils ont exposé les grands principes de dimensionnement d'une petite centrale et ont évoqué le sujet des mises en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classés liste 2.



## Novembre



## > Colloque Hydro 21 sur « La petite hydroélectricité en ce début du 21e siècle »

A l'occasion du colloque annuel de l'association grenobloise Hydro 21 sur le thème de « La petite hydroélectricité en ce début du 21<sup>e</sup> siècle », France Hydro Electricité est intervenu pour présenter un panorama de la petite hydroélectricité en France devant un public composé essentiellement d'universitaires et de porteurs de projets.

## > COP 21

Du 30 novembre au 12 décembre, Paris a accueilli la conférence sur le climat COP 21. A cette occasion, France Hydro Electricité, le SER et l'UFE ont élaboré conjointement une plaquette de valorisation de l'hydroélectricité. Celle-ci a été largement diffusée aux médias ainsi qu'aux participants de la conférence organisée par l'UFE dans l'enceinte de la Zone ONU qui a accueilli près de 200 personnes.



## > France Hydro emmène la DGEC, la DEB, la CRE, le SER et l'UFE sur le terrain

Après de longs mois passés à échanger sur les services que rend la petite hydro au réseau, la puissance installée, la puissance active, les courbes de charge, les auxiliaires, le DEIE, le suivi du réactif, de la fréquence, mais aussi sur les aménagements environnementaux, il nous a semblé utile d'inviter les responsables « hydro » de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ainsi que les permanents du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et de l'Union Française de l'Electricité (UFE) avec qui nous travaillons au quotidien, sur le terrain pour une journée de visites dans les Alpes.

Le programme était orchestré par deux administrateurs alpins de France Hydro, Jean Philippe Reiller (également Président de l'association Alpes Hydro Association) et Daniel Besson (directeur de la production de Gaz Electricité de Grenoble - GEG). Nous avons visité la centrale de haute chute «Fredet Berges et sa prise d'eau, puis la centrale de haute chute de «Haut Laval» avant de passer en vallée de la Maurienne avec la centrale de basse chute «La Christine» et le site en construction d'AKUO.



# France Hydro Électricité et ses adhérents

MONT-BLANC

34



## Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance technique et juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel aux membres de l'UFE ou à des conseils externes spécialisés.

Le service aux adhérents est toujours très actif grâce, notamment, à Xavier Casiot, plus particulièrement chargé des relations avec les producteurs et de Jean-Marc Lévy, référent sur les problématiques juridiques, assisté par l'expertise de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydroélectricité et Maître Jean-François Remy.

Quelques exemples de sujets traités dans les échanges avec les adhérents :

- Arrêtés catastrophe naturelle et Natura 2000
- Suppression du règlement d'eau et du récolement
- Les affichages et diffusions obligatoires d'informations sur les lieux de travail
- Le Gouvernement réforme le dialogue environnemental et se prononce en faveur du principe d'une participation du public
- La directive cadre sur l'eau (DCE) peut bloquer un projet non compatible avec ses objectifs

Et quelques exemples de sujets juridiques traités avec l'aide de Bernard Kieffer et Maître Remy :

- La jurisprudence des conditions d'amélioration d'un ouvrage existant sur un cours d'eau anciennement réservé au titre de la loi de 1919 et nouvellement classé Liste 1 (JF Remy)
- La jurisprudence de la consistance légale d'un droit fondé en titre (JF Remy)
- La circulation des engins nautiques non motorisés sur les cours d'eau : un vrai « jeu de piste » pour les exploitants d'ouvrages (Bernard Kieffer)
- Jurisprudence sur les notions « d'entreprise hydroélectrique nouvelle » et « d'atteinte à la continuité écologique » (Bernard Kieffer)
- « La justice administrative éclaire les obligations résultant du classement des cours d'eau » (Bernard Kieffer)
- Présomption de propriété des murs et appuis d'un canal de fuite (Bernard Kieffer)
- Les risques pour les personnes liés à l'existence ou au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques - Comment l'hydroélectricien peut-il se prémunir au mieux du risque de responsabilité administrative, civile et/ou pénale? (Bernard Kieffer)
- Illégalité d'une Circulaire du ministre chargé de l'écologie (Bernard Kieffer)
- Rappel des règles en matière de compensation des dommages piscicoles (Bernard Kieffer)
- Droits fondés en titre et régime des autorisations « loi sur l'eau » (Bernard Kieffer)

## Vous informer

### Sept Flash Infos

Tous les mois ou tous les deux mois en fonction de l'actualité, le Flash Info vous a informés des nombreux sujets suivis par le syndicat. De l'actualité de la filière sur les thématiques énergétiques, environnementales, juridiques, en passant par les publications récentes, les manifestations à ne pas manquer, les dernières petites annonces, le Flash Info couvre tous les mois les sujets clés de la profession. Fin 2014, le syndicat a développé un nouveau format en lançant le Flash Info Expert, plus riche et plus dense pour nos adhérents qui souhaitent approfondir plus en détails l'actualité de la filière. En 2015, nous avons laissé plus largement la parole à nos adhérents qui ont souhaité s'exprimer sur des problématiques diverses qui concernent de près les producteurs d'hydroélectricité :

- Marché de capacité (Hydronext, P. de Montalembert),
- Réflexion sur le graissage des roulements (Anticipation et Maintenance),
- Les infractions au code du travail pour les producteurs d'hydroélectricité (Hydrowatt, Coralie Tock),
- La complémentaire santé collective rendue obligatoire par la loi du 14 juin 2013 (SOFrance Courtage),
- La Santé et la Sécurité au travail (Arnaud Chauvin, Consultant santé sécurité environnement, Habilité IPRP),
- Evolution récente du prix de vente des centrales hydroélectriques (Envinergy Transactions, Antoine Guibert).

36



## Une revue de presse quotidienne

Pour suivre au plus près l'actualité de la filière mais également de l'ensemble du secteur des énergies renouvelables, la revue de presse pige quotidiennement les articles susceptibles d'intéresser la profession.

### Sur la toile

> Un site Internet fonctionnel au service de tous

Tenu rigoureusement à jour, le site internet est un outil du quotidien précieux aux adhérents qui leur donne accès à de nombreuses informations nécessaires au bon déroulement de leur activité : grilles de tarifs, actualités juridiques, événements locaux...

C'est également une source d'information recherchée par ceux qui souhaitent aborder la filière et s'informer sur son actualité.

200 visiteurs uniques se connectent en moyenne au site chaque jour.



> Côté réseaux sociaux

Les comptes Twitter et Facebook de France Hydro Electricité permettent essentiellement de relayer les articles de presse du jour qui intéressent de près ou de loin la filière. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 1 475 abonnés sur Twitter.



> Veille des marchés publics relatifs à la continuité écologique

Depuis 2014, France Hydro Electricité effectue une veille des marchés publics relatifs aux appels d'offres concernant la continuité écologique et l'hydroélectricité pour le compte de nos adhérents producteurs.



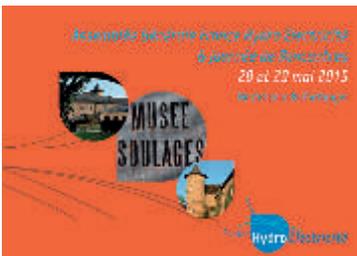
## Se rencontrer

### L'Assemblée Générale et Rencontre France Hydro Electricité

Les 28 mai s'est tenue à Rodez l'Assemblée Générale annuelle de France Hydro Electricité, suivie le lendemain d'une journée conviviale de rencontres et d'échanges entre acteurs de la filière.

Plus de 150 adhérents étaient réunis à l'Hostellerie de Fontanges pour assister à l'Assemblée Générale du syndicat, suivie d'une réunion d'information essentiellement centrée sur le sujet d'actualité : le projet de loi Transition Énergétique. Anne Pénalba et Jean-Marc Levy ont fait le point sur les conséquences de la révision des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables pour les producteurs et les porteurs de projets, ainsi que la mise en place des appels d'offres en petite hydroélectricité. Les cas particuliers et les questions des adhérents ont été traités au cas par cas autour d'une table ronde réunissant les membres du conseil d'administration le lendemain matin en plus petit comité.

La ville de Rodez s'étant tout récemment dotée d'un système de turbinage de l'eau potable innovant, la régie municipale est venue témoigner auprès des adhérents des caractéristiques et des avantages que présentent ces aménagements pour la municipalité.



La journée s'est poursuivie par un programme de visites au choix pour les participants soit de la centrale EDF de Golinac soit de la microcentrale de Verrières, toutes deux situées sur le Lot à quelques kilomètres de distance.

Réunissant une trentaine d'entreprises de la filière, la journée de Rencontre France Hydro Electricité organisée le 29 mai a permis aux producteurs présents d'échanger avec les professionnels dans une ambiance à la fois conviviale et studieuse. Les professionnels étaient répartis sur quinze stands le matin et quinze l'après-midi, pour disposer d'un temps de qualité avec les producteurs.



### Les réunions régionales

Lourde de changements pour la profession, la révision des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables a été largement débattue avec les adhérents lors des différentes réunions d'information tout au long de l'année. Alors qu'en parallèle, France Hydro poursuivait les réunions avec les acteurs de la filière et les groupes de travail avec le Ministère pour défendre au mieux les intérêts des producteurs.

Autre sujet d'actualité, la mise en conformité environnementale des centrales situées sur des cours d'eau classés en liste 2. Environ à mi-chemin du délai de 5 ans imparti pour la mise en conformité de leurs ouvrages, les propriétaires ont commencé à prendre conscience des enjeux. Plusieurs opérations coordonnées se sont organisées desquelles France Hydro Electricité a cherché à réaliser un retour d'expérience au bénéfice de l'ensemble de la profession.

37

### Assemblée Générale d'Alpes Hydro Association

Conviée à intervenir lors de la seconde assemblée générale de la toute jeune Alpes Hydro Association, Anne Penalba s'est rendue à Saint-Jean de Maurienne le 30 janvier. Elle a évoqué avec les adhérents présents les sujets nationaux d'actualité sur lesquels travaillait France Hydro Electricité : la révision des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables et les travaux du syndicat sur la mise en conformité des ouvrages classés en liste 2.



## Assemblée Générale Hydro BV et réunion d'information à Limoges

Samedi 31 janvier à Limoges, Jean-Marc Levy assistait à l'Assemblée Générale annuelle d'Hydro BV, l'association du Bassin de la Vienne pour rencontrer les adhérents locaux de France Hydro. Appuyé de Xavier Casiot, il a également présenté devant une cinquantaine de participants un panorama complet du projet de loi transition énergétique et des actions menées par France Hydro pour soutenir et pérenniser la filière.



## Réunion d'information de Belfort

Le 13 mars, Anne Penalba allait à la rencontre des producteurs du Nord-Est à l'occasion d'une réunion organisée à Belfort. Une trentaine d'adhérents étaient présents pour s'informer sur l'actualité de la filière et évoquer les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain.

En préambule de la visite de l'après-midi de la centrale d'électricité d'Eloyes (88) appartenant à Tenthorey, la société vosgienne MA Industrie est intervenue pour détailler les travaux réalisés sur le site et présenter son dégrilleur à poutre flottante (brevet européen), une innovation de dégrilleur pour grille ichtyophile.

## Réunion d'information de Valence

Organisée sur les terres de l'association locale VPH07, la réunion d'information organisée par France Hydro Electricité le 26 juin fut également l'occasion de céder la parole à son Président pour évoquer les missions de l'association et les sujets locaux.

Suite à un déjeuner en plein air au château du Besset, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) nous a ouvert les portes de sa centrale de Bourglès-Valence pour une visite guidée des installations.



## Assemblée Générale UPEA et réunion d'information à Bidos

A l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de l'association de l'Adour UPEA, France Hydro Electricité a organisé une réunion d'information le 3 juillet à Bidos.

Alors que le projet de loi Transition Énergétique terminait son laborieux processus législatif, la réunion s'est essentiellement centrée sur les conséquences à venir pour les producteurs et les porteurs de projets.



## Réunion d'information à Clermont-Ferrand

A l'heure où les conditions de rémunération prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 se précisaient, la réunion organisée par France Hydro le 9 octobre à Clermont Ferrand a réuni plus de 70 participants, essentiellement producteurs.

## Réunion d'information à Cahors

France Hydro organisait le 27 novembre une réunion régionale à Cahors qui rassemblait une soixantaine de producteurs pour échanger sur les nombreux sujets d'actualité. Après le déjeuner, une visite de la centrale Saint-Géry, récemment équipée de groupes de production à aimants permanents PMGA et d'une turbine VLH, était proposée par la SHEM à Arcambal (Lot).



# Bilan et perspectives



Pour la première fois en 2015, les investissements mondiaux en énergies renouvelables ont, en capacité, dépassé ceux en énergie fossile d'après une étude du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il est à espérer que cette tendance se confirme et se confirme dans les années à venir.

En France, les travaux sur la Transition Énergétique, initiés en 2013, ont plongé l'hydroélectricité, et les filières renouvelables dans leur ensemble dans un contexte global d'incertitude. Fin 2015, le décret relatif à l'ensemble des énergies renouvelables, les arrêtés relatifs à chaque filière et à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie se faisaient toujours attendre. Bien que les signaux donnés à la petite hydroélectricité soient globalement positifs, la filière a été fragilisée par les instabilités réglementaires de ces dernières années et attend avec impatience la publication des textes.

Le syndicat a fait des propositions à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat pour gérer au mieux cette période transitoire. Et si nous nous attendons à un ralentissement des projets au premier semestre 2016, l'impatience manifeste de la profession est un signe que des projets n'attendent que les textes de loi pour sortir des cartons !

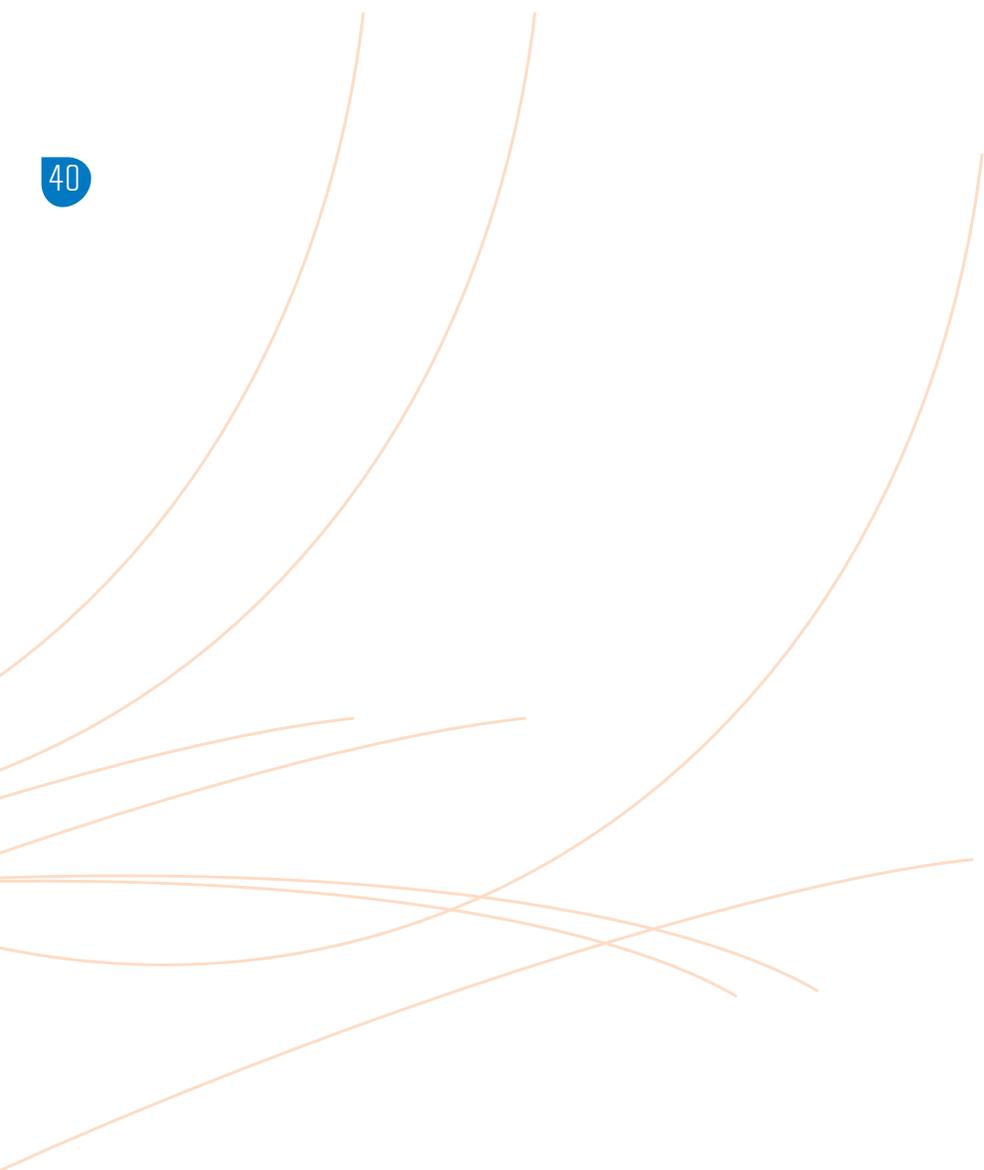
Maintenant que les dés sont jetés, la filière va devoir faire face à de nouvelles règles et de nouveaux enjeux. C'est une véritable révolution qui va s'opérer sur le marché de la petite hydroélectricité. Avec l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de soutien et la confrontation progressive des ENR électriques au prix du

marché, les producteurs, et la filière dans son ensemble, vont devoir s'adapter à une nouvelle vision de l'hydroélectricité, plus professionnelle. La mise en œuvre des appels d'offres souhaités par Madame la Ministre représente également un nouvel enjeu pour les producteurs France Hydro Electricité se réjouit de ce dynamisme de bon augure en perspectives des objectifs fixés par la PPE pour 2023.

Rétrospectivement, 2015 fut l'année de l'énergie. Il y a fort à parier que 2016 sera une année placée sous le signe de l'environnement avec, en point d'orgue, le vote de la Loi Biodiversité et la mise en œuvre de la réforme du dialogue environnemental.

Également au programme des mois à venir, le Grid Code (ou code Réseau européen) sur lequel le syndicat travail en coopération totale avec le Syndicat des Énergies Renouvelables afin de transposer les lignes directrices européennes concernant les modalités de raccordement.

Après avoir consacré de longs mois à préparer et négocier la petite hydroélectricité de demain, le syndicat va se recentrer dans les mois à venir sur le dialogue et la communication envers ses adhérents pour les accompagner au mieux dans cette période transitoire. Pour faire face à la professionnalisation de la filière, France Hydro Electricité fera certainement appel en 2016 à des partenariats externes pour s'adjoindre les compétences de professionnels techniciens de la petite hydroélectricité et experts environnementaux et ainsi toujours mieux répondre aux besoins de nos adhérents.



## Glossaire

BOFIP	Bulletin Officiel des Finances Publiques
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGEJET	Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
CNTE	Conseil National de la Transition Énergétique
CODOA	Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
CRE	Commission de Régulation de l'Énergie
CSE	Conseil supérieur de l'Énergie
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DGEC	Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EnR	Energies Renouvelables
FDMF	Fédération des Moulins de France
FEDER	Fond Européen de Développement Régional
FNPF	Fédération Nationale de Pêche Française
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IGF	Inspection Générale des Finances
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et activités
OA	Obligation d'Achat
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PLTE	Projet de Loi Transition Énergétique
PPI	Programmation pluriannuelle des investissements
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RTE	Réseau de transport d'électricité
S3RenR	Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
SDAGE	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
SER	Syndicat des Energies Renouvelables
SHF	Société Hydrotechnique de France
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
UFE	Union Française d'Électricité



Comité de rédaction : Anne Pénalba, Jean-Marc Levy, Aurélie Dousset, Xavier Casiot  
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - tous droits réservés

mai 2016

France Hydro Électricité  
66, rue La Boétie, 75008 Paris  
Tél. 01 56 59 91 24 - Fax 01 56 59 91 23  
Courriel : [francehydro@france-hydro-electricite.fr](mailto:francehydro@france-hydro-electricite.fr)  
[www.france-hydro-electricite.fr](http://www.france-hydro-electricite.fr)  
[twitter.com@FranceHydroElec](https://twitter.com/FranceHydroElec)  
[www.facebook.com/francehydroelectricite](https://www.facebook.com/francehydroelectricite)



France **Hydro** *Electricité*

*France Hydro Électricité*

*66, rue La Boétie, 75008 Paris*

*Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23*

*francehydro@france-hydro-electricite.fr*

*www.france-hydro-electricite.fr*